

Zone d'Activités Jean de Bouc : une modification du POS validée va permettre la mise en oeuvre des 10 hectares

Cette zone d'activités permettra l'accueil d'entreprises de taille moyenne sur des terrains d'environ 4 000 m². Les secteurs prioritaires y seront l'industrie, l'artisanat de production, le BTP et génie civil ainsi que les services. Ainsi les critères « emplois » et « nature de l'activité » (compatible avec le respect de l'environnement) ont été retenus pour cette zone d'activités.